



Procuration ACCUSEE DE VOL

Par **NINIBEBE**, le **13/11/2016** à **01:00**

bonjourrrrrn Pendant deux années je m'occupait d'une voisine âgée de 83 ans ,lui faisait les courses je passais tout les jours pour voir si tout va bien elle m'avait donner une procuration de tout ses comptes en cas ou elle pourrait plus se déplacer et une fois par mois me demandait de passer au gab me disait le montant a retirer a la banque je retrais la somme faisait un extrait lui mettait le tout dans une grande enveloppe et lui ramenait tout se passait sans aucun soucis jusque a l'arrivée d'une dame de compagnie et un an et demi après porte plainte pour abus de confiance en m'accusant de ne pas avoir tout remis j'ai été convoqué au commissariat et le procureur a classée sans suite et je viens de recevoir un courrier de son avocat elle continu l'avocat me demande de donner une preuve que je lui ai tout donner trop facile d'accuserrrn je n'ai rien pris rn merci de me donnez des renseignements sur ma défenserrn CORDIALEMENT rn NICOLE

Par **joss38**, le **13/11/2016** à **08:38**

bonjour. c'est la dame de compagnie qui porte plainte? tous les retraits au distributeur doivent apparaitre sur les relevés de compte, comme tous les chèques qui ont pu être faits il est facile pour l'avocat de vérifier. prenez un avocat

Par **morobar**, le **13/11/2016** à **09:35**

Bonjour,rn A votre tour de déposer plainte contre le dame en question.rn Vous écrivez au procureur de la république en exposant cette relance, le classement sans suite survenu et en

déposant à votre tour une plainte avec constitution de partie civile (code pénal 226-10)

Par **Lag0**, le **13/11/2016 à 09:48**

[citation]je viens de recevoir un courrier de son avocat elle continu l'avocat me demande de donner une preuve que je lui ai tout donner trop facile d'accuser [/citation]
rnBonjour,rnL'avocat n'a rien à vous demander à vous directement ! rnAttendez qu'un juge vous demande quelque chose...

Par **NINIBEBE**, le **13/11/2016 à 10:28**

erci pour votre réponse non c'est la dame âgée mais, manipulé par la dame de compagniernles retraits figurent sur les extraits la banque a certifier qu'il n'y avait aucun problème sur son compte d'ailleurs le Procureur de la République à classé l'affaire sans suite mais maintenant elle continue il y a une liste par mois des retraits en invoquant(il manquait si je n'ai pas eu ça)et elle me réclame 4800€ son avocat évoque article 1993 du code Civile!! je vais pas lui offrir 4800€ Si j'ai rien prisrnm merci pour l'aide j'ai un syndrome de Parkinson et cela m'arrange pas